

COMMUNE DE SOUFFLENHEIMSoufflenheim, le 1^{er} février 2018**INVITATION**

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

MERCREDI 7 février 2018 à 19,00 heures

dans la salle des séances de la Mairie

Ordre Du Jour :*Le Conseil Municipal sera amené à désigner le secrétaire de séance.*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2017 et de la séance du 19 décembre 2017.
2. Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2018 - Forêt communale de Soufflenheim :
Le Conseil Municipal est appelé à adopter le programme des travaux d'exploitation (avec état prévisionnel des coupes) ainsi que le programme des travaux patrimoniaux (travaux sylvicoles, de maintenance et d'infrastructure) concernant la forêt communale de Soufflenheim pour l'exercice 2018. Le programme sera présenté en détail lors de la séance par M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale. Voir annexe n° 1 : les programmes précités.
3. Approbation de l'état d'assiette des coupes 2019 en vue de la prochaine campagne de martelage en forêt communale de Soufflenheim :
L'Office National des Forêts (ONF) vient de transmettre l'état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage en forêt communale. Cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation), compte-tenu de l'état du peuplement ou sur demande du propriétaire. L'état sera présenté en détail lors de la séance par M. KREBS Guy, technicien de l'ONF chargé de la forêt communale.
L'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières prévoit que les propositions d'état d'assiette soient approuvées par le Conseil Municipal. L'état en question, ainsi que la lettre d'accompagnement du 6 novembre 2017 sont joints en annexe n° 2.
4. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Annexe de la Forêt :
Voir le projet de Compte Administratif et une note de synthèse joints en annexe n° 3. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ». La synthèse sera publiée sur le site internet de la Commune lorsque le Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Forêt aura été voté par le Conseil Municipal.
5. Budget Annexe de la Forêt - Affectation des résultats de l'exercice 2017 :
Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif 2017 du Budget Annexe de la Forêt comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	7 528,42 €uros
Excédent de fonctionnement reporté	197 781,40 €uros
Excédent de fonctionnement de clôture 2017	205 309,82 €uros
Excédent/déficit d'investissement de l'exercice	0,00 €uros
Excédent/déficit d'investissement reporté	0,00 €uros
Excédent/déficit d'investissement de clôture 2017	0,00 €uros
Excédent de clôture cumulé	205 309,82 €uros

Propositions d'affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en Euros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	205 309,82
Investissement	001	Excédent/déficit d'investissement reporté	-	0,00
	1068	Excédent capitalisé	-	0,00
				205 309,82

6. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal de la Commune :

Voir le projet de Compte Administratif et la note de synthèse joints en annexe n° 4. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ». La synthèse sera publiée sur le site internet de la Commune lorsque le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune aura été voté par le Conseil Municipal.

7. Budget Principal de la Commune - Affectation des résultats de l'exercice 2017 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat constaté au Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Commune comme suit :

Résultats constatés

Excédent de fonctionnement de l'exercice	334 189,74 Euros
Excédent de fonctionnement reporté	314 669,46 Euros
Excédent de fonctionnement de clôture 2017	648 859,20 Euros
Déficit d'investissement de l'exercice	-168 057,53 Euros
Déficit d'investissement reporté	-290 460,51 Euros
Déficit d'investissement de clôture 2017	-458 518,04 Euros
Excédent de clôture cumulé	190 341,16 Euros

Propositions d'affectations

Section	Imputation		Sens de l'écriture	Montant en Euros
	Article	Libellé		
Fonctionnement	002	Excédent de fonctionnement reporté	Recette	223 343,73
Investissement	001	Déficit d'investissement reporté	Dépense	-458 518,04
	1068	Excédent capitalisé	Recette	425 515,47
				190 341,16

8. Désignation de membres du Conseil Municipal au Comité Directeur de l'OMACLS (Office Municipal pour l'Animation, la Culture et les Loisirs de Soufflenheim) :

Suite au transfert de l'office de tourisme de Soufflenheim à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, il a été décidé de créer une association qui aura pour but d'animer, développer et coordonner les différentes activités culturelles, sociales, artistiques, sportives et de loisirs de la Ville de Soufflenheim et aura pour mission l'organisation de manifestations culturelles, à caractère artistique, sportif et social (salons, théâtres, concerts, expositions etc...). L'association sera officiellement constituée lors de l'assemblée générale du 12 février 2018.

Le Maire étant membre de droit, le Conseil Municipal est appelé à désigner quatre autres représentants élus qui siégeront au Comité Directeur de cette association.

9. Acquisition de la maison anciennement Messner sise Rue du Marché :

La Commune aurait la possibilité d'acquérir la maison anciennement Messner sise 16, rue du Marché au prix de 82.000,00 Euros. Les terrains formant la propriété en question sont cadastrés en section 2, parcelles n° 26 et 168, d'une superficie respective de 20,76 ares (terrain) et de 5,22 ares (maison). Le terrain jouxtant la maison pourra être réaménagé en parking. Le Préfet du Bas-Rhin a autorisé le Grand Séminaire de Strasbourg à vendre ces terrains à la Commune par arrêté du 18 janvier 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre une décision sachant que les crédits nécessaires à cette acquisition devront être prévus lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018 de la Commune et que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Voir en annexe n° 5 : l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2018, l'estimation du service des domaines et le plan de situation.

10. Acquisition de terrains appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France :

La Commune aurait la possibilité d'acquérir trois terrains appartenant à l'Union Evangélique d'Eglises Baptistes de France au prix de 45,00 Euros l'are. Il s'agit des terrains suivants :

Section	Parcelle	Lieudit	Nb d'ares	Prix à l'are	Total en €
19	51	Niedermatten	3,67	45,00	165,15
19	56	Niedermatten	11,96	45,00	538,20
19	87	Niedermatten	7,34	45,00	330,30
					1 033,65

Le Conseil Municipal est appelé à prendre une décision sachant que les frais de notaire seront à la charge de la Commune et que la dépense relative à cette acquisition devra être prévue lors de l'élaboration du Budget Primitif 2018 de la Commune.

Voir en annexe n° 6 : l'accord du représentant de l'Union Evangélique et le plan de situation.

11. Modification de la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 - Acquisition de terrains formant un chemin privé Rue Niederfeld et autorisation d'installation de réseaux :

Une erreur s'est glissée dans la première décision de la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017. En effet, seule la partie inférieure des trois parcelles divisées est concernée par l'acquisition à l'euro symbolique, comme détaillé ci-après :

Section	Parcelle	Lieudit	Nb d'ares	Propriétaire(s)
17	199/58	Auf den Schliessenbach	0,48	Mme ERNEWEIN née MULLER Richarde
17	201/60	Auf den Schliessenbach	0,15	M. ERNEWEIN Eric, M. ERNEWEIN Christophe et Mme ERNEWEIN
17	203/61	Auf den Schliessenbach	0,15	Sylvie (chacun 1/3)
			0,78	

Le Conseil Municipal est appelé à modifier la délibération précitée afin que le notaire puisse établir l'acte de vente.

Voir en annexe n° 7 : la délibération n° 106/2017 du 7 décembre 2017 et le plan de situation.

12. Approbation du contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Nord - Département du Bas-Rhin :

Suite à la Conférence Territoriale Nord du 6 décembre dernier à Brumath, le Département du Bas-Rhin propose au Conseil Municipal de délibérer sur les enjeux prioritaires du Territoire d'Action Nord qui constitueront la feuille de route partenariale pour les quatre prochaines années.

Voir en annexe n° 8 : le projet de délibération, le Contrat Départemental territorial et humain du territoire d'action, le tableau de synthèse des enjeux ainsi que le flyer expliquant les différents fonds.

13. Travaux d'investissement 2018 - Approbation du projet susceptible de bénéficier de la DETR :

Afin de pouvoir éventuellement bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, la Préfecture demande une délibération du Conseil Municipal qui approuve le ou les projets d'investissements 2018 éligibles pour l'attribution de cette subvention et qui précise que le financement de ces projets sera prévu dans le Budget Primitif 2018. Le projet concerné en 2018 est le suivant :

Projet d'investissement susceptible de bénéficier de la DETR 2018 et son plan de financement prévisionnel

Projets	Coût prévisionnel des travaux (en € HT)	Mode de financement prévisionnel	Montant prévisionnel de financement (en € HT)	Part prévisionnelle de financement
Aménagement d'une bibliothèque et d'une salle à vocation culturelle	181 350,00 €	- Autofinancement	54 405,00 €	30,00%
		- DETR	126 945,00 €	70,00%
			181 350,00 €	100,00%

Voir en annexe n° 9 : le projet de délibération.

14. Signature de l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau :

Par délibération n° 007/2013 du 23 janvier 2013 le Conseil Municipal avait approuvé la convention de gestion du service public animale avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau et l'Association Société Protectrice des Animaux de Haguenau et Environs pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017. La convention a entretemps été transférée à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

La Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) a délibéré en 2017 pour prolonger d'un an la convention de gestion du service public de fourrière animale, soit jusqu'au 31 décembre 2018. Afin de poursuivre ce partenariat, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention précitée, ce qui rallongera sa durée d'un an.

Voir en annexe n° 10 : l'avenant à la convention de gestion du service public de fourrière animale.

15. Renouvellement de l'adhésion à la certification forestière PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) :

Par délibération n° 042/2013 du 27 mars 2013, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler son adhésion à la politique de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC pour les bois issus de la forêt communale et ceci pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer quant au renouvellement de cette adhésion pour une durée illimitée cette fois-ci. Voir annexe n° 11 : la délibération précitée ainsi que le formulaire de renouvellement de l'adhésion.

16. Création de postes dans le cadre des avancements de grade 2018 :

Suite à la refonte de certains cadres d'emplois en 2017 et aux reclassements qui s'en sont suivis, un certain nombre d'agents remplissent les conditions d'ancienneté requises et peuvent prétendre à un avancement de grade en 2018. De ce fait, il est proposé au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35^{ème}) (concerne Mme JAECK Raymonde actuellement au grade d'adjoint technique),
- Un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25/35^{ème}) (concerne Mme SCHMITT Suzanne actuellement au grade d'adjoint technique),
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne M. FREIBURGER Serge et Mme MAESANO Nabbila actuellement au grade d'adjoint technique),
- Un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne M. MARY François actuellement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe),
- Deux postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) (concerne Mme AMBOS Christine et Mme UYSAL Laure actuellement au grade d'adjoint administratif),
- Un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps non complet (34/35^{ème}) (concerne Mme SCHMITTER Blandine actuellement au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe).

17. Signature d'une convention de mise à disposition de personnel technique au Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES) :

En référence à la délibération n° 1628 du 9 janvier 1979, la Commune récupérait 60% du salaire et des charges patronales de l'agent qui s'occupait du gardiennage et de l'entretien du Gymnase, auprès du Syndicat Intercommunal du Collège Albert Camus de Soufflenheim et Environs (SICES) jusqu'en 2014. Cette année-là, ce système de récupération avait été abandonné et le SICES a recruté un agent sous contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat qui est arrivé à son terme le 31 janvier 2018 et ne pourra être reconduit.

Il est proposé au Conseil Municipal de revenir vers l'ancien système de récupération qui pourrait se faire selon les modalités décrites dans le projet de délibération joint en annexe n° 12. Voir également le modèle de convention.

Il conviendrait de désigner Mme HAASSER Mireille, Adjointe au Maire, afin de signer la convention au nom de la Commune, le Maire étant également Président du SICES.

18. Publication de la liste des marchés publics conclus en 2017 :

En application de l'article 133 du Code des Marchés Publics relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les personnes publiques, vous trouverez en annexe n° 13 : le listing des marchés publics conclus en 2017.

19. Divers :

Le Conseil Municipal est informé que depuis la dernière séance, les marchés suivants ont été passés selon la procédure adaptée :

Date du marché	Entreprise retenue	Objet du marché	Montant du marché en € TTC
12/12/2017	DECONTAIR - Geispolsheim-Gare	Travaux de désamiantage et de démolition de la maison anciennement Dona Maria sise 39 Grand'Rue	36 756,00
12/12/2017	BURGY - Eschau	Travaux de terrassement pour l'aménagement d'un parking au 39 Grand'Rue	20 280,00
02/01/2018	FRITZ ELECTRICITE - Niederroedern	Maintenance du réseau d'éclairage public (accord-cadre)	87 236,23
03/01/2018	ALLIANCE AUTOMOBILES - Haguenau	Acquisition d'un véhicule pour la police municipale	23 983,76

Signé :
Le Maire,
Camille SCHEYDECKER